

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012

Le 27 Janvier 2012 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 Janvier 2012, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Catherine DE ABREU, Michel GUILLOU Henri BOUTET, Marie-Andrée BILLON-CHAPALAIN, Adjointes ; MM. et Mmes Jean-Louis BOYER, Catherine GARREAU, Serge QUEMERE, Lydie PLOUZENNEC, Jean-François CORCUFF, Jocelyne CAROFF, Sophie BOYER, Etienne CHEREAU, Michèle QUEMERE, Daniel MANCHEC, Corinne LELGOUALC'H, Dominique LE NAOUR, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET et Jean LE MOAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie LE MEUR à M. Jean Louis BOYER et Mme Laurence LE BEC à Mme Nathalie DROAL.

Absent : M. Sullivan LE BERRE

Secrétaire de séance : M. Jean Louis BOYER

1 - D : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la séance en ajoutant les deux questions suivantes :

- Subvention du budget principal au budget 2011 du CCAS ;
- Subvention du budget principal au budget 2011 de l'assainissement de la Z.A. de Troyalac'h.

A la demande de Monsieur MASSE, Trésorier Payeur, ces deux points doivent faire l'objet d'une délibération afin de lui permettre d'assurer les écritures de fin d'exercice du budget 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER l'ordre du jour de la séance conformément à la proposition de M. Le Maire.

2 - D : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 2 absentions (Mmes Corinne LELGOUALC'H et Michèle QUEMERE).

3 - D : BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT DE CREDITS

M. Le Maire donne la parole à Mme Danièle GOMES, Adjointe aux Finances, qui informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits, en dépenses et en recettes sur le budget principal.

Les propositions de virements de crédits ont été présentées et discutées à la Commission des Finances du 27 Janvier.

FONCTIONNEMENT

77	Produits exceptionnels	0
0 775	Produits de cession d'immobilisation	- 7 700
0 7788	Produits exceptionnels divers	7 700

INVESTISSEMENT

040	Opérations d'ordre de transferts entre section	0
28 0415	Groupement de collectivités	- 2 900
28 04151	Communes membres du groupement	2 900

M. Patrick LE GUYADER précise qu'une décision identique avait déjà été présentée en Conseil Municipal du 21 Janvier 2011 et qu'à cette occasion, il avait précisé qu'un simple arrêté du Maire aurait suffi pour procéder à cet ajustement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER la proposition de virement de crédits sur le budget principal telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

4 - D : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme Danièle GOMES informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits, en dépenses et en recettes sur le budget annexe de l'assainissement de la Z.A.

La proposition de décision modificative a été présentée et discutée à la Commission des Finances du 27 Janvier.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0,00
-----------------	-------------

011	Charges à caractère général	-1 400
6374	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	-1 400
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 400
706129	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	1 400

RECETTES

70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 500
706129	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	-1 500

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER la proposition de décision modificative n° 1 sur le budget annexe de l'assainissement de la Z.A. telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

5 - D : TRAVAUX EN REGIE 2012 : DETERMINATION DU COUT DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme Danièle GOMES qui rappelle que, par délibération du 20 Décembre 2002, le Conseil Municipal avait institué la prise en compte budgétaire des travaux en régie réalisés sur le patrimoine communal.

Au regard des avancements dont ont bénéficié les agents des Services Techniques Municipaux au cours de l'année 2011, il convient de réajuster le coût horaire des agents précédemment déterminé.

Pour l'année 2012, la même méthode de calcul s'applique pour convenir du traitement moyen indiciaire majoré des agents titulaires en poste au 01/01/12, soit l'indice majoré 326 de la filière technique. Par conséquent, le montant horaire s'élève à 14,69 € pour l'année 2012.

Mme Danièle GOMES rappelle que le montant horaire des travaux en régie s'élevait à 14,39 € en 2011 et 14,32 € en 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ENTERINER le montant horaire de 14,69 € pour le calcul des travaux en régie,

D'APPLIQUER ce tarif pour définir les travaux en régie dans le budget 2012.

6 - D : AUTORISATION DE CESSION DU MATERIEL AMORTI

La Commune a acquis en 2011 deux nouveaux véhicules, un camion et un utilitaire neufs. Il est proposé la vente en l'état de l'ancien matériel par adjudication et par l'intermédiaire du Commissariat aux ventes des domaines de Rennes. Les caractéristiques des véhicules ont été transmises en prévision d'une vente aux enchères qui se déroulera le 8 Février 2012 à LIFFRE.

Les véhicules concernés sont :

Matériel	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Numéro immatriculation	Mise à prix
Renault Trucks - modèle B80	16/04/1991	6257 WA 29	1 000 €
IVECO - C357011A33	09/04/1998	9706 ZD 29	1 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PRÉCISE que ces biens mobiliers sont totalement amortis,

DÉCIDE la cession du matériel précité,

DIT que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget principal.

7 - D : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la transmission du tableau d'avancement de grade par le Centre de gestion du Finistère, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Direction des services techniques : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Janvier 2012 ;
- Direction des structures d'accueil : création d'un poste d'attaché principal à temps complet au 1^{er} Juillet 2012.

Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER le tableau des effectifs conformément aux propositions énoncés ci-dessus.

8 - D : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET 2011 DU CCAS

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 8 avril 2011 une subvention au budget du CCAS de 8 490 €. Le besoin réel pour ce budget est de 5 408,93 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à verser le montant de 5 408,93 € au budget 2011 du CCAS.

9 - D : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET 2011 DE L'ASSAINISSEMENT DE LA Z.A. DE TROYALAC'H

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 8 avril 2011 une subvention de 82 000 € à destination du budget annexe 2011 de l'assainissement de la Z.A. de Troyalac'h. Le besoin réel pour ce budget est de 45 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à verser le montant de 45 000 € au budget annexe 2011 de l'assainissement de la Z.A. de Troyalac'h.

10 - D : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée 2012, l'Inspection académique du Finistère envisage de supprimer un demi-poste à l'Ecole Publique Maternelle Léonard de Vinci. Un courrier a d'ores et déjà été adressé à l'Inspection Académique.

📖 M. Le Maire donne lecture de l'arrêté pris par le Préfet du Finistère pour le classement de l'hôtel « La ferme de Vur Ven » situé au lieudit Vur Ven à Saint Evarzec. Cet établissement est classé dans la catégorie 3 étoiles des hôtels de tourisme pour 11 chambres et pour une durée de 5 ans.

A cette occasion, le Maire rend compte du propos de la Directrice de Finistère Tourisme lors des vœux de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais qui soulignait le dynamisme de l'économie touristique du territoire. Au nom du Conseil Municipal, le Maire adresse tous ses compliments aux propriétaires et exploitants.


📖 Le Maire informe le Conseil Municipal que le 27 Décembre dernier, le Préfet du Finistère a transmis, pour consultation, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement concernant les grandes infrastructures de transports terrestres. Cela concerne les infrastructures routières nationales de plus de 6 millions de véhicules par an (RN 165). SAINT EVARZEC est concernée en tant que commune contigüe de SAINT YVI, commune dans laquelle des mesures de réduction du bruit sont prévues.

La mise à disposition du document au public est prévue aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

📖 M. Etienne CHEREAU et Mme Sophie BOYER présentent les conclusions de l'enquête auprès de la population concernant la relance du marché hebdomadaire (92 réponses sur 1 500 questionnaires adressés).

Les réponses font état d'un manque de commerçants et de communication sur le lancement de cette initiative. Le samedi ne semble pas être un jour qui puisse convenir à la population. Néanmoins, il est souhaité le maintien d'un marché hebdomadaire.

A ce jour, une dynamique s'est mise en place le dimanche matin avec la présence sur la place de l'église d'un maraicher et d'un vendeur de crustacés. Bien que le Conseil Municipal n'ait pas envisagé le dimanche du fait du marché existant à la Forêt Fouesnant, il pourrait être envisagé d'accompagner cette dynamique.


 Dates à retenir :

• Réunions :

- Lundi 6 Février à 20 H 30 : Comité Consultatif des Affaires Scolaires.
- Jeudi 9 Février à 20 H 30 : Commission des Travaux.
- Mardi 14 Février à 18 H 00 : Commission des Finances.
- Mercredi 15 Février à 20 H 30 : Conseil Municipal extraordinaire.
- Vendredi 24 Février à 20 H 30 : Conseil Municipal.

• Manifestations :

- du 10 Janvier au 16 Février à la Mairie : exposition de peinture Eric NACHON « Eliot NYLS ».
- Vendredi 3 Février à 20 H 30 à la salle culturelle de l'Agora : Conférence sur la magie avec Stéphane LAURENS.
- Jeudi 9 Février à 14 h 30 : Action de prévention routière auprès des séniors.
- Samedi 11 et Dimanche 12 Février à la Halle des Sports : exposition et bourse d'oiseaux exotiques par l'association ACQOR.
- Jeudi 23 Février : Accueil d'une délégation roumaine - Visite du restaurant scolaire et du centre de loisirs de la Maison de l'enfance.

 Date du prochain Conseil Municipal : le Mercredi 15 Février 2012 à 20 h 30.

La séance est levée à 21 h 30 et ont signés les membres présents.

Le Maire,
Président

Le Secrétaire,

Les Membres,